

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 19/10/2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

### **Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021**

**2021 DAC 703** Subventions (13.000 euros) à deux associations au titre de l'action culturelle locale de Paris Centre.

**Mme Carine ROLLAND, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Kiosquorama et au Comité municipal d'animation culturelle du 1<sup>er</sup> arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil de Paris Centre en date du 27 septembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Carine ROLLAND au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.000 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie de Paris Centre, à l'association Kiosquorama, 14 passage Dubail 75010 Paris, pour son action au titre de 2021. Paris Asso 30161 ; 2021\_10708.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 10.000 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie de Paris Centre, au Comité municipal d'animation culturelle du 1<sup>er</sup> arrondissement, 4 place du Louvre 75001 Paris, pour son action au titre de 2021. Paris Asso 18149 ; 2021\_10923.

Article 3 : La dépense totale correspondante, d'un montant de 13.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2021 de la Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**